



Gimel, le 24 octobre 2011

CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

Rapport

sur le préavis municipal n° 6-2011
présenté au Conseil communal en sa séance du 31 octobre 2011

Arrêté d'imposition pour l'année 2012

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :
Correvon Pierre-Yves, président
Reymond Philippe
Messieurs Cyril, rapporteur

s'est réunie le 24 octobre 2011 en présence de Mme Sylvie Judas, syndique, M. Philippe Rezzonico, municipal et Mme Pascal Ducret, boursière, que nous remercions chaleureusement pour leur collaboration ainsi que pour l'élaboration du présent rapport.

L'entrée en vigueur de la nouvelle organisation policière au 1^{er} janvier 2012 prévoit le transfert de 2 points d'impôts cantonaux vers notre commune. Ce qui représente un peu plus de Fr. 100'000,--. Ce montant servira à financer les tâches policières organisées par l'Etat. Les prestations demandées par l'autorité locale seront facturées en sus et de manières ponctuelles.

Afin de garantir et d'assurer le financement de nos investissements futurs, la municipalité propose de prélever le point d'impôt libéré par le canton.

Ces 3 points supplémentaires permettent de maintenir une marge d'autofinancement raisonnable.

Le statut quo est maintenu pour tous les autres taux d'imposition.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- d'accepter le préavis municipal n° 6-2011 sur l'arrêté d'imposition 2012

Le Président

Membre

Le rapporteur